

RESUME DES GARANTIES DU CONTRAT

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
- Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels
- Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport
- Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport
- Prolongation de séjour à l'hôtel	Frais d'hôtel 80 € / jour, Maxi 2000 €
- Frais hôtelier	Frais d'hôtel 80 € / jour, Maxi 2000 €
- Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation à l'étranger	30 000 €
- Extension USA/CANADA/ASIE/AUSTRALIE	75 000 €
Franchise par dossier	30 €
- Soins dentaires	155 €
- Transport du corps en cas de décès	Frais réels
• Rapatriement du corps	2 500 €
• Frais funéraire nécessaire au transport	
- Retour prématuré	Titre de transport
- Paiement des frais de recherche ou de secours	4 500 € par personne 20 000 € par événement
- Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
- Transmission de message à l'étranger	
Assistance juridique à l'étranger	
• Paiement d'honoraires	3 000 €
• Avance de la caution pénale	15 500 €
BAGAGES	800 €
Objet précieux :	50 % du montant de la garantie
Franchise par dossier	40 €
PRISE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
Le jour du départ prévu – lieu de convocation de l'organisateur	Le jour du retour prévu de voyage (lieu de dispersion du groupe)

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

Ce document est un extrait du contrat souscrit auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE par l'intermédiaire de PRESENCE Assistance Tourisme courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07001824. Si vous souhaitez consulter l'intégralité des conditions du contrat, celles-ci vous seront communiquées par Syltours sur simple demande.

SYLTOURS
120 impasse des Prêles
BE 71253
84911 AYLIGNON CEDEX 9
Tél: 04 90 27 91 10- www.syltours.fr
Lic. LI 092 010012